



Département de l'Ain
Téléphone : 04 79 81 70 18
E-mail : mairie@chazey-bons.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 16 décembre 2024.

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de CHAZEY-BONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Philip LALLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 09/12/2024.

Etaient présents : Bruno FORT ; Sophie GROS ; Emile PERRAUD ; Cécile MICHAUD ; Christian COCHET : adjoints.

Bernard MICHAUD ; Thierry LEGER ; Annabelle LEANDRO ; Marie DICORATO ; Julio CASTANEDA ; Frédérique MOISSET.

Absents : Patricia JANTET ; David COUNORD ; Christine LECHON ; Francisco MARTINEZ.

Secrétaire de séance : Thierry LEGER.

D2024-23

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2025-2029

M. le Maire expose :

CONSIDERANT l'échéance de l'actuelle Convention territoriale globale au 31 décembre 2024 signée le 17 septembre 2021 ;

Il est rappelé que la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de l'Ain, la communauté de communes BugeySud, ainsi que le SIVOM du Valromey, Artemare, Brégnier-Cordon, Ceyzérieu, Culoz (nouvellement Culoz-Béon), et Haut-Valromey, ont signé une convention territoriale globale (CTG) le 17 septembre 2021, qui arrive à terme le 31 décembre 2024.

En 2021, dans la continuité des CEJ (Contrat Enfance Jeunesse), la CTG avait notamment permis de maintenir les financements de la CAF auprès des communes et des structures de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la vie sociale. Un plan d'actions a été adopté en 2023 pour la période 2023-2024, avec l'objectif d'apporter une cohérence territoriale autour

des enjeux de la petite enfance, de l'enfance/jeunesse, de la parentalité, de l'accès aux droits et aux services de la vie sociale et du logement.

En parallèle, la Ville de Belley avait également signé une CTG avec la CAF pour la période 2020-2024.

Les deux CTG arrivant à terme, une nouvelle convention territoriale globale doit être signée avec la CAF, la communauté de communes et les communes actuellement signataires, avec l'ambition à terme de mobiliser l'ensemble des communes du territoire autour d'une coordination de ces enjeux via la CTG.

La signature d'une CTG, conclue entre les communes, l'EPCI et la CAF, n'a pas d'incidence sur les compétences des communes ou des EPCI.

La nouvelle CTG prévue pour la période 2025-2029 doit être signée avant le 31 décembre 2024, avec une période de rétroactivité possible de trois mois, et une date de signature fixée au vendredi 14 février. Cette convention cadre intègre un plan d'action validé en comité de pilotage, et qui pourra être affiné après la réalisation d'un diagnostic social de territoire mené en 2025 par la communauté de communes BugeySud.

Il est proposé que la commune de CHAZEY-BONS :

- Signe la CTG 2025-2029 avec la CAF de l'Ain, la communauté de communes Bugey Sud et les autres communes concernées ;
- Participe aux instances de gouvernance de la CTG ;
- Contribue, selon ses compétences, à alimenter le diagnostic social de territoire ;
- Contribue, selon ses compétences, à la mise en œuvre d'actions répondant aux objectifs fixés dans la CTG.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire,

Philip LALLEMENT.

